

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur, chers assurés,

Dans quelques semaines, le peuple se prononcera sur la réforme de la LPP. Dans l'interview qui suit (pages 1 et 2), Peter Strassmann, gérant de la SVE, et Martina Ingold, directrice adjointe, nous ont exposé leur point de vue à ce sujet.

Les chiffres clés vous intéressent? Alors je vous recommande la lecture du rapport semestriel fort réjouissant de Thomas Rohrer, responsable du département Placement de titres, en page 3.

Au nom de toute l'équipe de la SVE, je vous souhaite un très bel automne et vous salue cordialement.



Marlene Caduff
Directrice de la
communication

ACTUALITÉS DE LA SVE

Économiser des impôts et améliorer sa rente

C'est bien connu: les versements dans le pilier 3a peuvent être déduits du revenu imposable. Mais saviez-vous que c'est aussi le cas avec des rachats dans la caisse de pension? Il peut être judicieux d'effectuer des rachats échelonnés sur plusieurs années et ainsi, de payer à plusieurs reprises moins d'impôts sur le revenu. Autre effet bénéfique: vous percevrez une rente plus élevée à la retraite. Veuillez effectuer le versement de votre rachat jusqu'à la **mi-décembre 2024** au plus tard. Pour toute question, contactez votre interlocutrice à la SVE.

CALCULER SA RENTE EN LIGNE

Enregistrez-vous sur notre portail des assurés et profitez de nombreux avantages: vous pourrez, par exemple, simuler les effets d'un rachat sur vos prestations de prévoyance.

→ mypk.sve.ch



RÉFORME DE LA LPP

Répercussions pour les assurés de la SVE

Dans notre édition de juillet, nous vous avons informé des mesures prévues dans la réforme de la LPP, sur laquelle nous sommes appelés à voter le 22 septembre. Quelles seraient les répercussions de leur entrée en vigueur? Lors d'un entretien, Peter Strassmann, gérant de la SVE, et Martina Ingold, directrice adjointe, ont répondu à nos questions.

La réforme de la LPP est complexe. Pour simplifier: aura-t-elle un impact positif ou négatif?

Peter Strassmann: Cette réforme n'aura guère de répercussions pour les personnes assurées à la SVE, car nos solutions de prévoyance vont bien

au-delà des prestations minimales prescrites par la loi. Nous avons déjà procédé aux ajustements nécessaires, dont la baisse du taux de conversion, il y a quelques années. En revanche, elle pourrait avoir des conséquences non négligeables pour les personnes assu-

rées dans les plans de prévoyance proches du minimum LPP.

Martina Ingold: Les réformes se basent en général sur des compromis politiques – c'est aussi le cas de la réforme de la LPP. Il est essentiel de réduire le taux de conversion si l'on veut prendre

en compte l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter. L'adaptation du seuil d'entrée et de la déduction de coordination est également judicieuse. Elle permettra d'améliorer la situation des personnes à faible

revenu ou travaillant à temps partiel. L'échelonnement par classes d'âge présente toutefois un écueil: les jeunes devront payer plus. Le point le plus controversé est le soutien apporté à la

génération transitoire, car toutes les caisses de pension devraient verser des cotisations pour financer les suppléments de rente, y compris celles qui, comme la SVE, appliquent depuis longtemps ces mesures et ne sont pas concernées par la baisse du taux de conversion.

Où en est la SVE en comparaison des autres caisses de pension?

Ingold: La SVE est une institution de prévoyance financièrement solide et offrant une sécurité optimale. L'éventail de prestations d'assurance qu'elle propose est supérieur à la prévoyance minimale légale. Nous ne sommes donc pas touchés par les problèmes financiers que la réforme est censée corriger. Les caisses de pension proposant des plans de prévoyance proches du minimum légal sont, quant à elles, confrontées à de sérieux défis: l'espérance de vie s'accroît, la durée de perception des rentes se prolonge et les perspectives de rendement sur les marchés boursiers font qu'il est devenu plus difficile de financer les rentes jusqu'à la fin de notre vie. Il en résulte des déficits qui doivent être comblés au moyen d'un financement croisé des assurés actifs vers les retraités – généralement, en diminuant la rémunération de l'avoir de vieillesse des assurés actifs, ce qui a pour effet de réduire leurs futures rentes.

Strassmann: La SVE a mis un terme à ce financement croisé: nous avons assumé nos responsabilités fiduciaires, et c'est la raison pour laquelle nous sommes dans une bien meilleure posture que de nombreuses caisses de pension.

«La SVE est une institution financièrement solide et sûre.»



Martina Ingold
Directrice adjointe

Le taux de conversion doit être abaissé de 6,8 % à 6 %. Or, la SVE présente déjà un taux plus bas...

Strassmann: La réduction du taux de conversion légal n'aura pas d'influence sur la SVE. Mais elle est absolument nécessaire si l'on ne veut pas que les personnes exerçant une activité lucrative continuent de financer les pertes sur les retraites dues à une plus grande longévité au moyen de taux

d'intérêt plus bas, ce qui est choquant. Il y a des années que la SVE a abaissé son taux de conversion à un niveau correct et in-

troduit un modèle de participation grâce auquel elle peut verser à ses assurés actifs un intérêt supplémentaire et à ses retraités un supplément de rente lorsque sa situation financière le permet. Nous avons ainsi

pu octroyer des bonifications d'intérêt et des versements supplémentaires quatre années de suite, ce qui a été accueilli très positivement par tous les destinataires.

Pour étoffer l'épargne, il faut abaisser le seuil d'entrée de 22 050 à 19 845 francs. Qu'est-ce que cela signifie pour la SVE?

Ingold: Il existe des prestations minimales, par conséquent, la SVE appliquera elle aussi cette baisse de seuil.

Par ailleurs, la déduction de coordination doit être fixée à 20 %. Cela veut dire?

Strassmann: Avec la révision de la LPP, la déduction de coordination flexible à 20 % du salaire assuré sera

introduite et la déduction de coordination fixe de 25 725 francs sera abandonnée. Par conséquent, les personnes à bas salaire ou travaillant à temps partiel seront mieux assurées. Les meilleures prestations qui en résulteront conduiront à des prélèvements salariaux plus élevés pour les assurés actifs. À la SVE, cela ne changera pas grand-chose car nous avons déjà une déduction de coordination flexible.

Les niveaux de cotisation seront simplifiés – dans quelle mesure les personnes assurées sont-elles concernées?

Ingold: La plupart des caisses de pension, comme la SVE, déterminent elles-mêmes le montant des cotisations et leur éche-

lonnement par classes d'âge, ce qui est permis pour autant que les prestations soient au moins égales aux prestations minimales LPP, voire plus élevées. Si ce n'est le cas, elles devront corriger le tir.

«La SVE a abaissé son taux de conversion à un niveau correct et introduit un modèle de participation depuis des années.»



Peter Strassmann
Gérant de la SVE

Les assurés de la SVE profiteront-ils du soutien prévu pour la génération transitoire?

Strassmann: Difficile de répondre! Cela dépend du montant du capital de prévoyance dont ils disposeront à l'âge de la retraite réglementaire: ceux ayant un avoir de vieillesse ne dépassant pas 441 000 francs en profiteront. Étant don-

RÉSULTAT DU SONDAGE

Dans la perspective de la votation, les personnes assurées à la SVE ont déjà participé à notre sondage en ligne.

Question: Que pensez-vous de la réforme de la LPP, sur laquelle vous voterez le 22 septembre?

Voici vos réponses:*

Je suis pour:27%

Je suis contre:49%

J'hésite encore:24%

* Résultat non représentatif

né que dans un plan de prévoyance classique de la SVE, les assurés épargnent deux fois plus de capital qu'avec un plan minimal LPP, la plupart ne bénéficieront pas de supplément de rente – ou alors réduit. Les personnes ayant souscrit tardivement des plans de prévoyance à la SVE,

qui étaient auparavant moins bien assurées, pourraient sûrement en profiter.

Pour conclure, qu'aimeriez-vous encore dire aux assurés de la SVE?

Strassmann: Cette réforme est nécessaire; quant aux solutions proposées, les

opinions divergent. Le projet est un compromis typique impliquant tous les acteurs, qui suscite de vives discussions. Il est difficile de faire un pronostic quant au résultat de la votation, et vu la tension entre les groupes concernés, aucune consigne de vote n'a été donnée. ■

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Bons résultats dans toutes les catégories de placement

La SVE affiche une santé financière extrêmement réjouissante: toutes les catégories de placement ont enregistré des résultats positifs au 30 juin 2024, les marchés boursiers étant principalement responsables de la performance de +3,7 %, et donc de la hausse du taux de couverture à 122,5 %.



Malgré les incertitudes relatives à la conjoncture et l'évolution de l'inflation, le premier semestre 2024 aura été très satisfaisant sur les marchés financiers, une embellie dont la SVE a profité. Grâce à la forte croissance enregistrée aux USA, l'économie mondiale a connu un développement qui a dépassé toutes les attentes. Les taux d'inflation se sont, certes, tassés, mais restaient toujours, à l'exception notable de la Suisse, supérieurs aux niveaux ciblés par les banques centrales. La politique monétaire étant devenue plus restrictive que ne l'escomptaient la plupart des acteurs financiers dans certains pays, les rendements des marchés obligataires ont été plus élevés qu'à la fin 2023 en général. Grâce à une conjoncture solide et aux bons résultats des entreprises, l'envo-

lée des cours sur les marchés boursiers mondiaux s'est poursuivie. À l'étranger comme en Suisse, ils ont enregistré une croissance à deux chiffres. L'engouement pour l'intelligence artificielle a largement contribué à cette euphorie et boosté les cours de certaines valeurs technologiques américaines. Le franc suisse s'est, en partie, nettement affaibli par rapport aux principales devises, ce qui pourrait être lié aux baisses de taux d'intérêt décidées par la Banque nationale suisse.

CHIFFRES CLÉS

Le 30 juin 2024, la SVE affichait une performance de 3,7%, alors que l'indice de référence interne se situait à 4,5%. Cet écart s'explique par le positionnement défensif et diversifié dans le secteur des ac-

tions étrangères. Depuis le 31 décembre 2023, le degré de couverture a augmenté de 1,6%, atteignant 122,5%, la fortune globale s'est accrue de 1,7%, passant à 4,1 milliards de francs.

PERSPECTIVES

La croissance économique aux USA et dans la zone euro ne progresse que faiblement, mais dans diverses directions: alors que le rythme de croissance de la 1^{re} économie mondiale ralentit, des tendances à la reprise modérées se dessinent en Europe. Si l'inflation continue de baisser, il y a des chances que les banques centrales ajustent leurs taux directeurs. Le potentiel de baisse des taux d'intérêt sur les marchés obligataires devrait donc augmenter. Cette situation, associée aux bons résultats des entreprises, devrait encore offrir un environnement favorable aux marchés boursiers. Parmi les facteurs de risque, on retiendra une tendance à la désinflation qui s'essouffle, des décisions inattendues de la part des banques centrales ou une escalade de la violence dans les pays en guerre. L'issue des élections présidentielles américaines pourrait aussi entraîner une volatilité accrue sur les marchés boursiers et obligataires. ■

PERFORMANCE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENT

Catégorie	Rendements (en %) 30.6.2024	30.6.2023
Liquidités	0,7	0,2
Obligations en CHF	1,7	1,8
Obligations en monnaie étrangère	5,4	-1,9
Prêts hypothécaires	0,5	0,4
Actions Suisse	11,8	11,5
Actions étranger	15,2	8,5
Placements immobiliers directs	2,2	3,1
Placements immobiliers indirects	0,2	-0,3
Placements alternatifs	5,7	1,7
Fortune globale	3,7	3,3
Benchmark interne à la SVE*	4,5	4,1



Thomas Rohrer
Responsable des placements de titres

* Conformément à la stratégie de placement décidée

FANFARE SULZER

Une ère touche à sa fin

Les responsables de la Fanfare Sulzer se sont résolus à dissoudre l'orchestre à la fin 2024, 71 ans après sa création, une décision motivée par l'érosion du nombre des membres de l'association. À sa grande époque, la fanfare comptait plus de 60 musiciens, mais en der-

nier seulement une vingtaine, tous employés de Sulzer, retraités ou encore en activité, d'autres provenant d'anciennes entreprises du groupe Sulzer. L'enregistrement du CD «Les 175 ans de Sulzer» en 2009 a constitué une véritable apogée musicale

pour l'orchestre. Le 24 octobre, la Fanfare Sulzer se produira une dernière fois à l'occasion d'une rencontre des retraités de la SVE, et le 25 novembre, elle mettra un terme à ses activités lors d'un ultime concert à la Mülisaal d'Oberwinterthour. ■



IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Nous vous présentons ici, à intervalles réguliers, des photos de la vie professionnelle des entreprises affiliées à la SVE. Sur cette photo, il s'agit d'un collaborateur d'EQUANS.



IMPRESSUM | «SVE News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). Édité par: Institution de prévoyance Sulzer | Rédaction: «SVE News», case postale, 8401 Winterthour | Responsable de la rédaction: Marlene Caduff | Feedback: auprès de l'éditeur ou par e-mail à info@sve.ch | Photos: photo-workers.ch | Relecture: CityTEXT GmbH, Winterthour | Conception graphique et impression: Printimo, Winterthour | Version française: Nicole Viaud, Ennetbaden | Parution: «SVE News» paraît quatre fois par an en français et en allemand | Tirage: environ 350 exemplaires | Prochaine édition: décembre 2024